# La Cour d'un Roi du Cambodge '

Par M. Adhémand LECLÈRE

### Le Roi, la Famille royale, ses Alliés et ses Concubines

#### I. - Le Roi

Le roi préah bat sâmdach préah Sisovatt, « éminente base et suprème seigneur, éminent Sisovatt. (Skt Sisavada, pali Sisavatti, « tête qui commande ») qu'on nomme aussi préah âmmachas chivit lœuh thbaung, c'est-à-dire « éminent maître suprème de la vie au-dessus des têtes », parce qu'aucune exécution ne peut être faite sans son autorisation, est vulgairement appelé sdach-luong, roi, d'un mot cambodgien joint à un mot siamois-laotien (luâng) 'ayant le même sens. On l'appelle aussi plus simplement sdach ou bien encore luong trong réach, le « roi régnant ».

L'expression chau krung kâmpouchéa ou kâmvouchéa, « roi du royaume du Cambodge », est très ancienne et encore usitée aujourd'hui dans les titres du roi, dans les textes et en-tète des ordonnances royales, des circulaires, des ordres, des avis et autres pièces officielles. Elle est faite de trois mots qui ne sont devenus cambodgiens que par adoption : chau, « roi », est d'origine thaybirmano-pégouane (chao), et plus anciennement chinoise. La forme annamite de ce mot est chieu; — krung est la contraction du mot malais korung qui a le sens de « ville du roi », et par extension celui de « royaume » ; — kâmpouchéa vient du sanscrit kamvuja, kambuja, prononcé « kambudja » ou « kambodja », d'où nous avons fait Cambodge, autrefois souvent écrit Cambodje, et toujours prononcé avec le d devant le g ou le j.

J'ai écrit ailleurs' qu'on dit aussi âmmachas ou machas phénh dey « maître suprême seigneur », ou « maître de la surface de la terre », mais cette expression est aussi rare que celle-ci : machas phtey krôm, « maître de la voûte inférieure », quoiqu'on la ren-

l' Cette situation est celle de 1910 au 1" janvier, laquelle a certainement dû se modifier légèrement depuis cette date.

Rapprochez de ces mois luong et luong, le moi annamite cuong qui a le même sens, lesquels se prononcent luon, luan et vouon.

Yoy. mon Cambodge: Le roi, la famille royale et les femmes du palais, que ce dernier ouvrage complète.

contre assez souvent dans les textes sacrés, toujours pour désigner les rois.

Ensîn, on appelle quelquesois le roi machas kaurna pisès (p. karuna viséso), « maître de la pitié, de la miséricorde », qui implique son plus bel attribut, celui de faire grâce de la vie à un condamné à mort.

Je répéterai encore ici ce que j'ai dit ailleurs afin de bien fixer la valeur des mots sdach, réach et sâmdach: Le mot sdach « roi » (sdéch en siamois et en ancien khmèr) paraît être le mot khmèr qui, avec l'infixe âm, a donné le superlatif sâmdach, « roi suprême, roi suzerain ». — Le mot réach est le mot sanscrit râja, râdja altéré par la prononciation cambodgienne qui, du ja a fait le cho prononcé comme le ch dans l'allemand ich. — Aucun de ces deux mots n'a, tout seul, le sens de « roi » avec la valeur que nous accordons à ce mot en Europe. Tous les membres de la famille royale sont en effet sdach ou réach, de même que, dans l'Inde, tous les princes et toutes les princesses sont râja ou râji. Il y a de même des titres de mandarins dans lesquels le réach ou réachéa entre pour une part, il est vrai, avec le sens de « royal », et autrefois il s'en trouvait où le mot sdach y figurait avec le sens de chao « prince » (ex. sdach-tranh).

Le titre préah bat, « pied sacré, éminente base », ne se donne qu'au roi seul, mais alors il précède les autres titres, sauf celui de sâmdach qu'il suit parfois.

Le roi Sisovatt est le second fils du roi Angk Duong, qui a régné sur le Cambodge de 1847 à l'an 1859. Il a succédé à son frère Noroudam qui, après avoir régné 44 ans, est mort en 1904. Sisovatt est né à Mongkol-borey en 1840, alors que son père, proserit, habitait en compagnie de son frère Angk Èm la province de Bâttàmbang, alors siamoise.

Sa mère, néang Pou, était fille d'un haut dignitaire, conséquemment d'origine mandarinale. Elle avait été accordée par ses père et mère à Ankg Duong, alors deuxième fils du roi Ankg Chant, lequel avait donné son consentement. Le maringe de cette femme avec Ankg Duong était donc régulier et de premier rang; cependant, son origine, parce qu'elle n'était pas princesse, ne permettait pas qu'elle devint âkkâmâhésey (aggamahisî), première reine, mongkol tévi (mangala devi) ou tévi mongkol (devi mangala), deuxième reine ou troisième reine. Elle ne pouvait être et ne fut que néak monéang ou néak ménéang. Mais, en 1848, Ankg Duong, qui venait d'être reconnu roi par le Siam et l'Annam, avait donné à sa mère devenue préah vor méatda ' « éminente et très haute mère », le titre

<sup>1</sup> Páli, brhat mata.

de sâmdach préah vor-réachchini méatda ', et à la mère de Chralæng '(Noroudàm), son fils ainé, le titre de préah barom chéat khsatrey ', donna à néang Pou, parce qu'elle était mère du prince cadet, le titre de préah barom tép thida '. Les deux autres femmes du roi, néak ménéang Nop et néak ménéang Khlip, reçurent ceux de préah barom srey kanhnha ' et de préah mongkol tévi.

Le premier nom du roi actuel, qui lui fut donné quelques jours après sa naissance à l'occasion du rasage des cheveux sauvages. ou cheveux que l'enfant porte à sa naissance, fut celui de Sâm-Our. Quand le roi de Siam le renvoya au Cambodge, il reçut de ce prince le titre de sâmdach préah Hariréak donay kray kêvhvéa ' Sisovatt, et quand son frère Noroudâm cut fait la paix avec lui et consenti d'assez mauvaise grâce à lui conférer le titre d'obaréach (skt uparaja), il garda le nom de Sisovatt qui est encore celui sous lequel il a été ondoyé roi. Les titres royaux ou namaphisêk (nom de l'ondoiement) qui ont été inscrits sur la feuille d'or ou savannabat le jour de son élévation sous le parasol, cérémonie dite préah réach pîthi réachéaphisêk « éminente cérémonie royale de la royale aspersion » 1, sont : préah bat sámdach préah Sisovatt chakrapongsá Hariréak baromin phouvnay solalay mâhay mâha samutti vorah vongså norah putth pongså sânîthéan nhéana tibbô varâ ratn khattiyo moha thommiko varôttâm barum sorintréo mohisa voréathipdey sîrî sorîyo vongsa moha châkrâpottî pongsa dâmrong réasth ophéas chéati vorah vongsa bâmrung krung Kâmpuchéa khméréa théanint Entpatt kururoth réach rattha moha satthan boram réachéa théani vuthi buchéa moha sasnu bathamkok tilokloka chariyattam bârum achlaya srey chéa mohay savoriyéathipdey nebath pidol sokol Kâmpuchéa néak chákrá ákkámoha baros roth vivotá néatirék ekaréacdéa khattiyo mohathipdayno norint orah visotthi oddm barom moha chákrápéatrathiréach bárum néath bárum bápityo préah chau krung Kâmpuchéathipdey chéa âmmachas chivit lœuh thbaung.

¹ Påli, brhat raji jini måta.

Nom d'un polsson qui change de nom en grandissant.

Pâti, brhat paramo jâti kshairiyi, le dernier mot est venu du sanscrit. Le mot pâti est khalliyi.

Nys.
Paramo deci thida.
Paramo cri kanhnha.
Prononcez keufea.

<sup>\*</sup> Prononcez kenjea.

\* Le roi esi dit consacrè réachéaphisék quand il succède légalement à son prédécesseur.

Il est consacrè phokkéaphisék quand il vient d'une autre famille que la famille royale. On le dit consacrè praphaphisek quand, étaut de la famille royale, il a conquis son trône sur un membre de cette même famille qui y avait plus de droit que lui. Il est dit fécéaphisék quand il est étu en dehors de toute coulume. Il est sokkhaphisék quand il doit son élection, soit à sea amis soit à un parti politique, soit en suite de son alliance avec la famille royale.

Voy. mes Codes cambodgiens, t. 1.

C'est du pâli très altéré, du pâli cambodgien. En voici la traduction très approximative :

« Eminente base, roi suprême, éminente tête qui commande, de la race du disque de Hari-roi (Vishnou ou de la race solaire), très haut Indra chef du monde (?), grand prince sans égal dans le ciel, magnifique, le sommet d'une illustre et excellente race, homme de la famille des buddhas, de pure croyance, de connaissance divine, excellent diamant, grand kshatrya, excellent dévot, très haut et suprème Indra-Vishnu, excellent maître des maîtres, bienheureux de la race solaire, de grande race châkravartine (ou impériale), conducteur des peuples, lumière d'excellente race, protecteur du royaume des Cambodgiens, chef de la terre des Khmèrs de la ville d'Indraprasta, roi du royaume, grande nation antique, royale; intelligent protecteur de la religion, des trois mondes, de haute moralité, extrêmement magnanime, grand descendant de la race solaire sur la terre calme et tranquille du Cambodge, grand et excellent homme [dont la] renommée vivra éternellement, roi indépendant, grand roi venu du monde céleste, plus grand que tous les hommes, superbe, le premier d'entre les grands, roi suzerain, le premier ange, le très haut seigneur, l'éminent roi du royaume du Cambodge, maître des maîtres qui est seigneur de la vie au-dessus des têtes. »

### II. - La Famille royale

Au-dessous du roi, — chef de la famille royale et chef de toute la hiérarchie des namœun (du skt nâman) ou gens « nommés, titrés », c'est-à-dire des fonctionnaires chargés de gouverner le royaume en son nom et pour son compte, — il y a les membres de la famille royale qui sont autant ses sujets que les dignitaires et les réastr ou « royaux, régnicoles ».

Quand le roi régnant n'avait pas, autrefois, de père vivant, dit obayouréach ', ce titre pouvait être celui soit d'un prince descendu du trône, soit d'un prince exerçant le pouvoir suprème après l'avoir usurpé et qui n'avait pas voulu ou pas osé s'attribuer le titre de roi, soit à un prince auquel sa famille et les hauts dignitaires l'avaient donné à titre provisoire, en attendant qu'un prince préféré, retenu à l'étranger, fut en état d'être proclamé roi.

t Du skt rashtra.

Je ne trouve pas le mot sanscrit upayuraja, mais il me semble blen que le mot cambodgien obayuraan vient des mots upa, près, avec + ju, « joint », + raja, « roi », donc rol près et joint au roi, roi associé. Uparaja, près du roi, sous-roi.

Ouand le roi n'avait pas de mère vivante, — ces deux cas se trouvaient constituer un certain état de chose, - les membres de sa famille le plus près du trône, mais à titre purement gracieux, étaient non ses propres enfants, mais ses frères et ses sœurs.

Le premier d'entre ses frères, était dit obaréach ', c'est-à-dire « près du roi », si toutefois ce titre n'avait pas été donné à un fils, à un neveu que le roi voulait désigner comme son successeur aux grands mandarins qui, cependant, n'étaient pas obligés de suivre cette indication.

Parfois, le prince qui venait immédiatement après le 10i était dit snang « adjoint » quand il était associé au trone (à la jouissance des biens royaux) et à l'exercice du pouvoir. Il pouvait être le frère du roi, mais il pouvait être aussi son fils, son neveu.

Quoi qu'il en soit, au dessous du roi, quand il n'a ni père ni mère, et qu'il n'y a ni obaréach, ni snang, nous trouvons ses frères et ses sœurs : s'il avait des oncles et des tantes, ces princes et ces princesses prendraient place après les frères et les sœurs, et même après les enfants.

Ceci dit, je vais donner dans l'ordre qui leur convient les différents krom ' ou groupes qui composent la famille royale.

## I. - Les Frères du Roi, fils d'Angk Duong.

Les samdach préah riém khsatra', « très éminents frères du roi » sont aujourd'hui tous décédés, bien que le krom ou groupe qu'ils formaient ait disparu. Je vais donner, à un point de vue seulement historique, les noms, de ceux qui le composeraient encore s'ils étaient vivants, les titres appellatifs de leurs mères, les dates de leur naissance et de leur décès. Ils portaient le titre générique de sâmdach préah ângh machas!, « très éminentes et hautes personnes, princes » ou plus simplement « très éminents et très hauts princes» (ou princesses).

Le roi Angk Duong a cu dix-sept enfants de quinze épouses de rang inférieur: huit garçons et neuf filles.

¹ Krom ou Krôm, groupe, compagnie, service avec le sens de groupe.
¹ Le mot sâmdach est cambodgien, siamois et laotien. Sous la forme sâmdach, bien qu'aucun document antérieur au xiv siècle trouvé au Cambodge ne l'ait donné, il existe sur les stèles provenant de Sukhotay en vieux thay, déchifirées par le P. Schmitt et qui sont datées du xin siècle. — Le mot sâmdach est formé de sâch à roi e et d'un infixe àm qui en fait un superlatif « roi suprême ». Cependant il faisait autrefois et fait encore aujourd'hui parlie du titre de certains princes, princesses et hauts dignitaires avec le sens de « très excellent ».

Préah paraît venir de la racine sanscrite brhat « éninent, èlevé »; la forme siamoise de e mot est phya, et sa forme birmane est prau. — Riem, frère et khsatra, du sanscrit kshâtriya, donné ici pour môha kshâtriya kshâtriyi, donc « les éminents et très excellents frères du roi ».

3 Angk du skt angga, corps, qui, précédé du moi préah, a au Cambodge le sens de

Renativa, donne les pour manuelles les recedes du mot préah, a au Cambodge le sens de rères du roi ».

3 Angk du skt angga, corps, qui, précède du mot préah, a au Cambodge le sens de spersonne sacrée, d'éminente personne »; — machas, « prince », mot cambodgien qui vient peutêtre du mot chas, ancien. — On trouve en thay dès le xiii siècle le mot amacca iprononcez ammachas) sur les inscriptions de Sokhotay déchiffrées par le P. Schmitt.

Les princes, tous décédés, frères du roi actuel, qui était le deuxième fils d'Angk Duong, furent donc au nombre de sept. Le roi régnant reçut en naissant le nom de Sam-Our, et le titre d'obaréach (uparâja) au commencement du règne du roi Noroudam (1870), son frère. Il est né en 1840 d'une femme dite ménéang Pou dont le titre était alors préah barom-thida. Cette femme reçut en 1848, après l'élévation d'Angk Duong au trône du Cambodge, celui de préah barom achhara aksar.

Voici les noms des dix-sept frères du roi Sisowatt :

- 1. Chralæng, qui fut appelé plus lard, lors de la coupe de la houpe en 1848, prince Angk Voley, puis, à la mort de son père, le roi Noroudâm. Sa mère était une néak ménéang nommée Pèn, d'origine mandarinale. Il naquit en 1835 et mourut en 1904 après un règne de quarante-cinq ans.
- 2. Sâm-Ok, qui sut plus tard Votha ou Sivotha. Il naquit en 1841 d'une néak monéang Khan, d'origine mandarinale. Ce prince qui était le troisième sils du roi Angk Duong, et conséquemment le deuxième frère du roi Noroudàm, se révolta en 1860 et se retira au Siam. Il rentra les armes à la main, quelques mois plus tard, retourna au Siam et sinalement vint s'établir au village de Krak, au nord-ouest de la province de Sâmbaur, sur la rive droite du Mékong. Il y mourut le 31 décembre 1891, entouré de quelques partisans, qui lui étaient restés sidèles et qui se soulevèrent en 1905.
- 3. Serey-Vongs naquit en 1842 de la préah ménéang Phaltep-Savann, d'origine mandarinale et sœur de la Khun-than. Ce prince qui n'a pas fait parler de lui est mort en 1883 avec le titre de kromomeun serey réach hariréaks.
- 4. Chandavongs naquit en 1852 d'une néak monéang Chanthou, laquelle était d'origine populaire. Il mourut en 1893, président du san-préah-aya ou sala Otor, le tribunal d'appel de cette époque.
- 5. Napparantn naquit en 1853 de la néak néang Nuong, plus connue sous le nom de la Khun-Than, laquelle était d'origine mandarinale et sœur de la préal monéang Phal-tep-Savann, mère du prince Sereyvongs (le 3° ci-dessus). Le prince Napparatn est mort, en 1891, président du sala Lukhun ou tribunal de première instance.
- 6. Kêv-Monohâ, né en 1854 d'une préah suchéat néari, laquelle était d'origine mandarinale. Ce prince qui n'a pas fait parler de lui est décédé en...
- 7. Nilavongs, né en 1859, fils d'une néak néang Im, d'origine populaire, entreprit de soulever en 1886 la province de Phnom-Srouch contre nous et mourut de la flèvre en cette même année.

# II. - LES SŒURS DU ROI (FILLES D'ANGK DUONG)

Les préah réach anoch Khsatrey 'ou « éminentes et sœurs puinées du roi », silles du roi Augk Duong et de dissérentes femmes du palais, étaient au nombre de neuf : elles ne sont plus que trois aujourd'hui. C'étaient :

- 1. Néak Mom, née en 1821, d'une néak Ong, d'origine populaire, et mère de néak Sambat, laquelle est actuellement belle-mère du prince Monivongs dont il sera parlé plus loin. Néak Mom, faite prisonnière par les annamites vers 1840, fut déportée à Poulo-Condor; elle y rencontra le chinois Sao, également déporté, et s'en éprit. Le roi Angk Duong, sur la demande de la ménéang Pên, mère de son fils ainé Noroudâm, consentit à leur mariage, et Sao mourut krâlahôm du roi Noroudâm en 1877, très estimé de tous ceux qui l'avaient connu. Néak Mom mourut quelques années plus tard.
- 2.— Trâmol, née en 1829 de la néak monéang Év (prononcez Eu), d'origine mandarinale, reçut en 1848 le titre de sàmdach préah réach thida préah moha Khsatrey; elle est décédée à Battambang en 1872.
- 3. Ou, née en 1834, fut en 1840 faite Samdach préah réach thida srey vora Khsatrey; elle est décédée à Battambang en 1866.
- 4. Changkoloney est née en 1836 de néak ménéang Pên, la mère du roi Noroudâm. La princesse Chângkoloney épousa son frère (de père seulement), prince Sisovath, second fils du roi Angk Duong, qui, de kevhvea devint obaréach sous le roi Noroudâm, puis roi du Cambodge en 1904. Ayant été répudiée par son mari, Chângkoloney, après une vie assez orageuse, épousa un chinois. Cette princesse, qui était poète, écrivait des contes charmants. Elle est décédée en 1902.
- 5. Oubon, née en 1849 d'une néak monéang Moni-Chot d'origine madarinale, est aujourd'hui décédée.
- 6. Srâ-Ouk ou Sâouk, née en 1852 de néak monéang Lantér, laquelle, après la mort du roi Angk Duong, épousa Im ', gouverneur de la province de Sâmrong-Tong. Elle parut en 1885-1886, au milieu des bandes d'insurgés qui parcouraient la province de Kâmpot; elle assistait à cheval au combat de Bang-Pò en compagnie de son second mari et insultait les fuyards. Elle vit encore, mais elle est sortie de la famille royale.
- 7. Monthéa-Tippamat, née en 1854 de Chan-Khun-bopa-Késa, ex néak monéang Moni-Chot, laquelle était d'origine man-

<sup>1</sup> Anoch khsairey, du sanscrit anuji kshairiyi, princesses puinées.
2 Le gouverneur im fut assassiné en 1885 par des rebelles. Il était le père d'un jeune garçon qui est devenu le capitaine Oum, ne d'une seconde épouse.

darinale. — Monthéa-Tippamat, sœur de la princesse Oubon (le 5°), est sortie de la famille royale sous le roi Noroudàm : elle y est rentrée sous le roi Sisovath, en 1906. Cette princesse vit encore.

- 8. Khandamali, née en 1855, est aujourd'hui décédée.
- g. Chant-Chhom, née en 1856 de srey tép àksa Khoun-Cham-Èv, laquelle était d'origine mandarinale. Elle est décédée il y a une quinzaine d'années. Chant-Chhom avait épousé un chinois naturalisé cambodgien et qui avait coupé sa natte de cheveux; pour ce fait, elle était sortie de la famille royale.

### III. - LES FILS DU ROI

Après les frères du roi, ce sont ses fils qui sont les princes le plus près du trône.

Le krâm préah réach botra, ou « groupe des éminents ills du roi», qui sont préah ângk machas, « éminents princes », comprend actuellement six personnes. Ce sont :

- 1. Nopphakau, 49 ans, fils de néak-monéang Kès, d'origine populaire. Sa pension est de 120 piastres, soit 300 francs par mois.
- 2. Monivongs, 34 ans, fils de néak monéang Vann, d'origine mandarinale. Sa pension mensuelle est de 130 piastres, soit 325 francs. C'est ce prince qui est allé en France, à l'école de Saint-Maixent, d'où il est sorti sous-lieutenant par grâce d'état après deux années d'études. Il a servi une autre année, puis est rentré en congé au Cambodge en 1908 et a donné sa démission d'officier de l'armée française.
- 3. Duong-Lakkhana, 33 ans, fils de néak-monéang Sàmchin, d'origine mandarinale. Sa pension mensuelle est de 120 piastres, soit 300 francs.
- 4. Khahnarakh, 33 ans, fils de néak-monéang Srakom, d'origine populaire. Sa pension mensuelle est de 120 piastres.
- 5. Sauphanwongs, 20 ans, fils de néak monéang Makhvœung, d'origine mandarinale et frère de la princesse Pinnora. Sa pension mensuelle est de 120 piastres ou 300 francs.
- 6. -- Vongskath, 17 ans, fils de néak monéang Mlis, d'origine mandarinale et frère de la princesse Sauphaphakh. La pension mensuelle de ce prince est de 110 piastres, soit 275 francs.

Note. — Sept fils du roi Sisovath sont actuellement décédés. C'étaient les princes :

<sup>1</sup> Du sanscrit rajapuira, fils royal, prince. — Krom s'écrit indifféremment krom ou kram.

- 1. Vattanavongs, né de néak monéang Puy en 1858, décédé en 1904 à l'âge de 46 ans.
- Pongseysara, né en 1860 de la Sàmdach préah mahésey
   Sam-Or, décédé en 1905 à l'âge de 45 ans.
- 3. Péyasak, né en 1864 de la néak monéang Khain, décédé en 1904 à l'âge de 40 ans.
- 4. Traloch, né en 1862 de la sàmdach préah réach Thida, décédé en 1897 à l'àge de 35 ans.
- 5. Khatiya-Rak, né en 1865 de la néak monéang Yéng, décédé en 1889 à l'âge de 24 ans.
- 6. Erssaravongs, né de la princesse Changkoloney, sœur du roi (nº 4) en 1860, décédé en 1906 à l'âge de 46 ans.
- 7. Duong-Mathura, né de la néak monéang Im en 1873, décédé en 1908 à l'âge de 34 ans.

### IV. - LES FILLES DU ROI

Le krom préah réach botrey: est le « groupe des éminentes filles du roi », qui sont dites préah ângk machas, « éminentes personnes, princesses », ou plus simplement « éminentes princesses ». — Il comprend aujourd'hui huit personnes. Ce sont :

- 1. Phyou, 52 ans, fille de mâm yéày Niém, d'origine siamoise et populaire. La préah ângk machas Phyou est sortie de la famille royale pour avoir dérogé en épousant un siamois du peuple; mais, devenue veuve, elle a retrouvé ses privilèges. Sa pension est de 110 piastres par mois, soit 275 francs.
- 2. Samphadi, 44 ans, fille de néak monéang Im, de race mandarinale, sœur du prince Duong-Mathura, décédé en 1908. La pension mensuelle de la princesse Samphadi est de 120 piastres. Cette dame est aujourd'hui la grande princesse du palais, celle qui a autorité sur toutes les autres dames et que le roi écoute à l'ordinaire. De ce fait, ses ressources sont beaucoup plus considérables que sa pension.
- 3. Sisovaphakh, 42 ans, fille de la princesse Sam-Or, laquelle était fille du roi Angk Duong et conséquemment sœur du roi Sisovatt. La princesse Sisovaphakh est veuve du prince Eyssaravongs, son frère ', qui était le fils ainé du roi régnant. La pension mensuelle de cette princesse est de 110 piastres, soit 275 francs.
- 4. Kanhnhoura, 36 ans, célibataire, de même mère. Sa pension mensuelle est de 100 piastres, 250 francs.

 <sup>1</sup> Du sanscrit rdji boirey, filles royales, princesses.
 1 De père seulement, les marisges entre princes et princesses de la même mère sont absolument interdits.

- 5. Pinnora, 24 ans, fille de néak monéang Mahvœung de race mandarinale et sœur ainée du prince Sauphanuvong, que nous avons rencontré plus haut. Elle a épousé le prince Sothavongs, qui est le huitième fils du roi Noroudam et qui remplit aujourd'hui les fonctions d'akkamohaséna ou premier ministre. Sa pension mensuelle est de 100 piastres, soit 250 francs.
- 6. Kanhnhouri, 32 ans, célibataire, fille de néak monéang Samrit, de race mandarinale, célibataire. Sa pension mensuelle est de 100 piastres, 250 francs.
- 7. Soudarakh, 19 ans, fille de néak-monéang Mlis d'origine madarinale, et sœur du prince Vongkath. Cette princesse a épousé, en 1909, le prince Sauphanuvongs, son frère de père, fils du roi Sisovatt et de néak monéang Mahvœung. Elle est belle-sœur de la princesse Pinnora que nous avons rencontrée plus haut. Sa pension mensuelle est de 100 piastres, 250 francs.
- 8. Souphaphakh, 17 ans, célibataire, fille de néak monéang Lanchi, laquelle est décédée. Sa pension est de 100 piastres, 250 francs par mois.
- 9. Lakkhâna-Chhom, 10 ans, fille de néak monéang Prim, d'origine mandarinale. Sa pension mensuelle est de 100 piastres, ou 250 francs.
- Note. Il faut remarquer ici qu'aucun de ces princes ou princesses n'est né d'une âkkamâhêsey ou première reine, ou d'une seconde reine (mongkol tévi) ou d'une troisième reine (têvi mongkol) et que tous et toutes sont enfants de néak monéang et de néak néang qui, de race mandarinale ou d'origine roturière, sont des épouses ou des concubines de rang inférieur.

La princesse Changkoloney seule était d'origine royale.

# V. - LES PETITS-ENFANTS DU ROI SISOVATH

I. Le krâm réach botra botre) préah ângk machas Egssaravongs ou « groupe des sils et des siles du prince Eyssaravongs »,
lequel était sils ainé du roi régnant et de la princesse Changkoloney, décédé en 1906, comprend huit princes et quinze princesses portant le titre de préah ângk machas, « éminents
princes » ou « éminentes princesses ». — Il convient d'observer
que les semmes du roi Sisovath, à l'époque où il était obaréach,
qu'elles sussent d'origine mandarinale ou populaire, étaient néak
monéang, alors que celles de ses sils n'étaient ou ne sont que
néak.

Les fils du feu prince Egssaravongs sont petits fils du roi

Sisovatt, c'est-à-dire, en style élevé, natto ', et, en style vulgaire, kaun-chau pros. Ils sont au nombre de huit et portent le titre de néak àngk machas, « personnes princières » ou « princes ». Ce sont :

- 1. Rottari, 31 ans, fils de néak Kæt, d'origine roturière.
- 2. Sisora, 30 ans, fils de néak Krip, d'origine mandarinale. Il est frère des princesses Youphithan, Sovini, Nénuhva, Opoponakh, Bouranat et Yang que nous allons rencontrer ci-dessous. Il a épousé la princesse Chhavrithi, fille du prince Ratanay et petite fille du roi Sisovath.
- 3. Khattipongs, 28 ans, fils de néak Nuon, d'origine populaire, qui est resté célibataire.
- 4. Chantara, 25 ans, fils de néak Anchéan, d'origine mandarinale, lequel est resté célibataire.
- 5. Chattivongs, 22 ans, fils de néak Péch, d'origine mandarinale. Il est frère des princes Rubis et Kébal et vient d'épouser sa cousine, la princesse Sountanari, fille de la princesse Sounnara et du prince Váthánavongs.
- 6. Rubis, 19 ans, fils de la même mère et par conséquent frère du précédent et du suivant.
- 7. Kêbal (Pierre), 18 ans, sils de la même mère et frère des deux précédents.
- 8. Yamâroth, 17 ans, fils de néak Souran, d'origine mandarinale, frère des princesses Chantasautha, Phehang et Phat.

La pension de ces huit princes ou néak angk machas est de 15 piastres, soit 37 fr. 50 par mois.

Les sœurs des princes précédents, filles du feu prince Egssaravongs, petites filles ou natta 'ou kaun chau srey du roi régnant, sont au nombre de quinze. Elles sont dites néak angk machas, « personnes princesses » ou « princesses ». Ce sont :

9. — Kanîya, 32 ans, célibataire, fille de néak Ér, d'origine

populaire.

10. — Youphiphan, 32 ans, célibataire, fille de néak Krip, d'origine populaire, et sœur du prince Sisora et des princesses Souvani, Mênuhva, Opopônakh, Bouranat et Yang.

La pension de ces deux princesses est de 30 piastres par mois, soit 75 francs.

11. — Souvanî, 24 ans, célibataire, fille de la même mère et sœur du prince Sisora et des princesses Youphiphan, Nênuhva, Opopônakh, Bouranat et Yâng.

Au complet samdach préah réach natto.—Voy. mon Gambodge : le roi, la famille royale et les femmes du palais.
 Titre complet : samdach préah réach natta.

- 12 Nênuhva, 23 ans, célibataire, fille de la même mère et sœur du prince Sisora et des princesses Youphiphan, Souvani, Opopônakh, Bouranat et Yang.
- 13. Opopônakh, 19 ans, célibataire, fille de la même mère et sœur du prince Sisora et des princesses Youphiphan, Souvani, Mènuhva, Bouranat et Yang.
- 14. Bouranat, 18 ans, célibataire, fille de la même mère et sœur du prince Sisora et des princesses Youphiphan, Souvani, Ménuhva, Opopônakh et Yâng.
- 15. Chantasoutha, 18 ans, célibataire, fille de néak Souran, d'origine mandarinale, sœur du prince Yamaroth et des princesses Phehâng, Phat et Chak.

Ces quatre princesses touchent une pension mensuelle de 15 piastres ou 37 fr. 50.

- 16. Phchâng, 14 ans, fille de-néak Sauran et sœur du prince Yamaroth et des princesses Chantasoutha, Phat et Chak. Sa pension mensuelle est de 10 piastres ou 25 francs.
- 17. Phâng, 11 ans, sille de néak Lât, d'origine populaire et sœur de la princesse Chak. Sa pension mensuelle est de 9 piastres, soit 22 fr. 50.
- 18. Phat, 10 ans, fille de néak Sauran et sœur du prince Yamaroth, des princesses Chantasoutha, Phehang et Chak. Sa pension mensuelle est de 8 piastres, soit 20 francs.
- 19. Yâng, 9 ans, fille de néak Krip et sœur du prince Sisora, des princesses Youphiphan, Souvani, Nenuhva, Opoponakh et Bouranat. Sa pension mensuelle est de 7 piastres, soit 17 fr. 50.
- 20. Souvadaréangs, 9 ans, fille de la princesse ou préah angk machas Sisauvoraphakh. Sa pension mensuelle est de 15 piastres, soit 37 fr. 50.
- 21. Chak, 8 ans, fille de néak Sauran et sœur du prince Yamaroth, des princesses Chantasoutha, Phehang et Phat.
  - 22. Nath, 8 ans, fille de néak Yin, d'origine populaire.
- 23. Chat, 8 ans, fille de néak Lât, d'origine populaire et sœur de la princesse Phang.

La pension de ces trois dernières princesses est de 6 piastres par mois, soit 15 francs.

II. — Le krâm réach botra-botrey préah ângk machas Vâthânavongs ou « groupe des fils et des filles du prince Vathânavongs », lequel était fils ainé du roi régnant, décédé à 49 ans au commencement de l'année 1907, comprend deux princes et cinq princesses portant le titre de néak ângk machas « messieurs les princes » ou « mesdames les princesses ». — Les épouses de ce

prince, sauf la princesse Sonthara qui est préah ângk machas, portent le titre de néak-néang « mesdames ».

Les fils du prince Vâthânavongs sont, de même que ceux du prince Egssaravongs, petits fils ou nattas du roi Sisovath. Ce sont : les néak àngk machas, « messieurs les princes » :

- 1. Vâthâyavongs, 12 ans, fils de néak-néang Sabayrieung, d'origine populaire, et frère de la princesse Sithanarakh que nous rencontrerons ci-dessous.
- 2. Khouch, 16 ans, fils de néak-néang Pikun, d'origine mandarinale.

La pension de ces deux princes est de 15 piastres, soit 37 fr. 50 par mois.

Viennent ensuite les cinq princesses qui sont natta du roi Sisovatt et néak angk machas comme leurs frères :

- 3. Sovatdi, 28 ans, fille de néak-néang Èm, d'origine populaire. Sovatdi, petite-fille du roi régnant, a épousé le prince Duong-Lakkhana, son oncle. Sa pension mensuelle est de 15 piastres ou 37 fr. 50 par mois.
- 4. Sonthanari, 26 ans, fille de la princesse Sonthara dont le père était fils du roi régnant. Sonthanari a épousé son cousin germain, le prince Sisora, fils du prince Essaravongs. Sa pension mensuelle est de 40 piastres, soit 100 francs.
- 5. Sithanarakh, 22 ans, célibataire, fille de néak-néang Sabayrieun, d'origine populaire et sœur du prince Vathanavongs,
- 6. Chomrinphakh, 22 ans, célibataire, fille de néak-néang Pikun et sœur de la princesse Lakkinasi et du prince Khouch que nous venons de rencontrer.
- 7. Lâkkînasî, 19 ans, fille de la même néak-néang et aœur de la précédente princesse et du prince Khouch.

Ces trois dernières princesses touchent une pension mensuelle de 15 piastres, soit 37 fr. 50.

III. — Le krâm réach botra-botrey préah ângk machas Pongeysâra, ou « groupe des fils et des filles du prince Pongeysâra », lequel était, par suite de la mort du prince Vâthânavongs, fils aîné du roi Sisovatt, décédé en 1905, à l'âge de 45 ans. Ce krôm comprend quatre princes et quatre princesses. Leur titre est néak ângk machas et celui de leur mère est néak « mesdames ».

Voici les noms des quatre fils du prince Pongeysàra, petitsfils ou natto du roi Sisovatt :

- 1. Pongs-dâra, 22 ans, fils de néak Srâtéap, d'origine populaire.
  - 2. Chîtpongs, 20 ans, fils de la même mère.

- 3. Pongs-norét, 13 ans, fils de néak Phlouk, d'origine populaire et frère du prince Pongs-norith, des princesses Sotsômati et Sarirákh.
- 4. Pongs-norith, 10 ans, fils de néak Phlouk et frère du prince Pongs-norét, des princesses Sotsomati et Sariràkh.

La pension mensuelle de ces quatre princes est de 15 piastres ou 37 fr. 50.

Les quatre princesses, sœurs de ces quatre princes, nattas ou petites-filles du roi régnant; sont :

- 4. Kinari, 26 ans, célibataire, fille de néak Oum, d'origine populaire.
- 5. Sisotha, 26 ans, célibataire, tille de néak Nuon, d'origine populaire.

La pension de ces deux princesses est de 24 piastres, soit de 60 francs.

- 6. Sotsomâti, 17 ans, célibataire, fille de néak Phlouk, d'origine roturière et sœur des princes Pongs-norét, Pongs-norith et de la princesse Sarlrakh.
- 7. Sarirâkh, 6 ans, tille de la même mère et sœur des princes Pongs-norét, Pongs-norith et de la princesse Sotsômali.

La pension de ces deux princesses est de 10 piastres, 25 francs, pour la première et de 6 piastres, 15 francs, pour la seconde.

- 8. Hôl, 7 ans, fille de la même mère. Sa pension est de 5 piastres, 12 fr. 50 par mois.
- IV. Le krâm réach botra-botrey préah ângk machas Nopphakauv ou « groupe des fils et filles du prince Nopphakauv » aujourd'hui le deuxième fils du roi régnant, comprend trois princes et une princesse. Leur titre est néak ângk machas « messleurs les princes » ou « mesdames les princesses » et celui de leurs mères est néak « mesdames ».

Voici les noms des fils du prince Noppakauv et petits-fils, natto, ou kaun chau pros du roi Sisovath:

- 1. Baur, 20 ans, fils de néang Ong, d'origine populaire. Sa pension mensuelle est de 15 piastres ou 37 fr. 50.
- 2. Nout, 17 ans, fils de néak Tuon, d'origine populaire et frère du prince Douk.
- 3. Douk, 12 ans, fils de la même mère et frère du précédent.

La pension de ces deux princes est de 15 piastres.

L'unique fille du prince Noppakauv, petite-fille du roi régnant, est la princesse

4. — Prûpheysî, 28 ans, tille de néak Tonlap, d'origine popu-

laire, concubine d'un français dont elle a cu deux filles : Krètbopha, agée de 7 ans, et Khlet-bopha, agée de 6 ans ; la pension mensuelle de cette princesse est de 15 piastres, 37 fr. 50, et celle de ses deux fillettes de chacune 6 piastres ou 15 francs par mois.

V. — Le krâm réach botra-botrey préah ângh machas Monicongs, ou « groupe des fils du roi régnant, comprend un prince et cinq princesses portant le titre de néah ângh machas, « monsieur le prince » ou « madame la princesse ». Les mères de ces petits-fils ou petites-filles du roi Sisovatt étaient néah, madame

Le fils unique du prince Monivongs, petit-fils, natto ou kaun chau pros du roi, porte le nom de:

1. — Pinnorét, 14 ans, fils de la princesse Kanviman (laquelle est fille du prince Assakan, frère des rois Noroudâm et Sisovatt et de néak Sâmpat, d'origine mandarinale). Ce prince Pinnorét est frère des princesses Kosaman et Néarirakh. — Sa pension est de 15 piastres, 37 fr. 50 par mois.

Les princesses suivantes sont les préah ângk machas ou « éminentes personnes, princesses » ou « éminentes princesses » :

- 2. Kétruongsi, 11 ans, fille de la même mère. Sa pension est de 10 piastres ou 25 francs par mois.
- 3. Sartletlak, 9 ans, fille de la même mère. Sa pension est de 8 piastres ou 20 francs par mois.
- 4. Soudast, 7 ans, tille de la princesse Sisoda, laquelle est elle-même fille du prince Khatiya ou Kaniya et de néakh Méarokot, d'origine mandarinale.
- 5. Kossaman, 6 ans, fille de la princesse Kanpiman et sœur du prince Pinnorét et des princesses Kêtruongsi, Sariletlak et Néarirakh. — La pension de ces deux dernière est de 6 piastres, 15 francs.
- 6. Néarirakh, 5 ans, fille de la précédente, et sœur du prince Plnnorét et des princesses Kêtruongsi, Sariletlak et Kossaman. La pension de cette préah angk machas est de 8 piastres ou 20 francs.
- VI. Le krâm réach botra-botrey préah dngk machas Rôtâney ou « groupe des fils et filles du prince Rôtâney », lequel est fils du roi régnant, compte quatre princes et cinq princesses. Leurs mères portaient le titre de néak et eux celui de néak ângk machas.

Les quatre princes sont :

1. — Rotpongs, 29 ans, fils de néak Houn, d'origine populaire et frère de la princesse Nouy.

- 3. Léng, 12 ans, fils de néak Tés, d'origine populaire et frère du suivant.
- 4. Lach, 9 ans, fils de la même mère et frère du prince Léng.

Ces quatre néak àngk machas jouissent d'une pension de 15 piastres par mois, soit 37 fr. 50.

Les cinq princesses sont :

5. — Chhavrithi-Sauphan, 29 ans, fille de néak Thángyour, d'origine populaire. Cette princesse a épousé son cousin germain Sisora, fils du prince Essaravongs.

Sa pension est de 30 piastres, 75 francs.

- 6. Nouy, 22 ans, fille de néak Houn, d'origine populaire et sœur du prince Rotpongs.
- 7. Nhæp, 19 ans, fille de néak Kév, d'origine populaire et sœur du prince Rot ongs.
  - 8. Ngêch, 19 ans, fille de néak Hok, d'origine populaire
- 9. Vich (ou Pech), 19 ans, fille de néak Dam, d'origine populaire.

La pension mensuelle de ces cinq princesses néak dngk machas est de 15 piastres 37 fr. 50.

VII. — Le krûm réach botra-botrey préah ângk machas Piyarakh, ou « groupe des fils ou des filles du prince Piyarakh », actuellement le troisième fils du roi régnant, comprend trois princes et quatre princesses, dont les mères n'ont droit qu'au titre de néak. — Ces petits-fils ou petites-filles, natto et natta, ou kaun chau pros et kaun chau srey, ont le titre de néak ângk machas.

Les trois princes sont :

- 1. Sararakh, 24 ans, tils de néak Nhim, d'origine mandarinale et fille du prince Nal.
  - 2. Lonh, 14 ans, fils de néak Sam, d'origine populaire.
- 3. Nal, 10 ans, fils de néak Nhim, de race mandarinale et frère du prince Sararakh, que nous avons rencontré ci-dessus.

La pension de ces trois néak ângk machas ou princes est de 15 piastres par mois, ou 37 fr. 50.

Les quatre princesses sont :

- 4. Néarirakh, 19 ans, célibataire, fille de néak Hèm, d'origine populaire et sœur de la princesse Tramoul. Sa pension est de 15 piastres par mois, ou 37 fr. 50.
- 5. Noch, 15 ans, célibataire, fille de néak Srakom, d'origine populaire et sœur de la princesse Chring. Sa pension est de 10 piastres, ou 25 francs par mois.

- 6. Trâmoul, 11 ans, fille de néak Hêm, d'origine populaire, et sœur de la princesse Méarlrakh. Sa pension est de 6 piastres.
- 7. Chring, 8 ans, fille de néak Srakom et sœur de la princesse Noch. Sa pension est de 8 piastres, ou 20 francs.
- VIII. La réach botrey préah ângh machas Khattiyara, ou a fille du prince Kattiyara», lequel est fils du roi Sisovath, est la néak ângh machas, ou a madame la princesse»:

Sisudar, qui est àgée de 26 ans et fille de néak Marokoth, d'origine mandarinale. La princesse Sisudar a épousé le prince Monivongs, fils du roi régnant. — Sa pension est de 15 piastres, soit 37 fr 50 par mois

- IX. Le krâm réach botrey préah ângk machas Duong-Mathura ou « groupe des filles du prince Duong-Mathura », fils du roi régnant décédé en 1908, comprend deux princesses dites néak ângk machas, « madame la princesse ». Elles sont natta ou petites-filles du roi Sisovatt. Ce sont :
- 1. Duong-Mathurl, 15 ans, fille de néak Préng d'origine populaire.
  - 2. Mathuret, 13 ans, fille de la même mère.

La pension de ces deux princesses est de 9 piastres ou 22 fr. 50 par mois.

- X. Le krâm réach botra-botrey préha ângk machas Duong-Lakkhina, ou « groupe des fils et des filles du prince Duong-Lakkhina», un fils du roi régnant, compte deux princes et deux princesses portant le titre de néak ângk machas « monsieur le prince » ou « madame la princesse ». La première épouse du prince Duong-Lakkina, est néak ângk machas, c'est-à-dire « princesse », alors que la seconde est néak « madame ».
- 2. Ratvongs, 15 ans, fils de néak Kév (prononcez Kéo), d'origine populaire et frère de la princesse Nhæp.

Les deux fils de ce prince, petit-fils ou natto ou kaun chau pros du roi, sont:

- 1. Soranna, 13 ans, fils de la princesse Soùvatdi, laquelle est la fille ainée du prince Valhanavongs décédé en 1907.
- 2. Al, 6 ans, fils de la même mère.

La pension de ces deux princes est de 15 piastre ou 37 fr. 50 par mois.

Les deux filles du prince Duong-Lakkhana sont:

- 3. Oul, 6 ans, fille de néak Priè, d'origine mandarinale. Sa pension mensuelle est de 5 piastre, ou 12 fr. 50.
  - 4. Buochnga, 5 ans, fille de la princesse Souvatdi, fille du

prince Vathanavongs, lequel est fils du roi régnant. - Sa pension est de 8 piastres ou 20 francs par mois.

XI. — Le kram réach botrey préah angk machas Khanarakh ou «groupe des filles du prince Khanarakh », un des fils du roi régnant, comprend actuellement deux princesses ou néak angk machas « mesdames les princesses ».

Les mères de ces princesses sont néach. Ce sont:

- 1. Kétsoudarakh, 9 ans, fille de néak Phou, d'origine populaire.
- 2. Lakkhinasi, 6 ans, fille de néak Trayang, d'origine populaire.

La pension mensuelle de ces deux néak ângh machas est de 6 piastres ou 15 francs.

- XII. Le krâm réach botrey préah ângk machas Louphavongs ou « groupe des filles du prince Louphavongs » petites filles du roi régnant, comprend deux princesses qui sont néack ângk machas et dont la mère est préah ângk machas, ou « éminente princesse ». Ce sont :
- 1. Southapinnararieungsi, 6 ans, fille de la princesse Pinnora, laquelle est fille du roi Sisovatt.
  - 2. Monipinnarasutharét, 5 ans, fille de la même mère.

La pension de ces deux néak ûngk machas est de 15 piastres par mois ou 37 fr. 50.

XIII. — La botrey préah angh machas Sotanari ou « fille du prince Sotanari », lequel est fils du prince Valhanavongs, est néak angh machas et aussi natta du roi Sisovatt. Son nom est :

Sikhanaret, 7 ans, sille de néak.....

Sa pension mensuelle est de 6 piastres, 15 francs.

XIV. — La réach botrey préah ângk machas Sârarakh ou « fille du prince Sărarakh », lequel est fils du prince Piyarakh et petit-fils du roi Sisovatt, et arrière petite-fille du roi régnant. Son titre est néak ângk machas, et son nom :

Sârarakh, 6 ans, est fille de ....., d'origine populaire. Sa pension est de 4 piastres ou 10 francs par mois.

- XV. Le krâm botrey ângk machas Praphaysi ou « groupe des silles de la princesse Praphaysi » (Douch de son nom vulgaire). Elle était sille du prince Noppakhau, petite-sille du roi régnant et concubine d'un administrateur français, le sieur ..., compte deux silles dites khun. Ce sont :
  - 1. Khlet-bopha, 7 ans, décédée en 1910.
  - 2. Kret-bopha, 6 ans, dite Louk Kéo.

La pension de ces deux khun, arrières petites-filles du roi régnant, est de 4 piastres ou 10 francs par mois '.

XVI. — La botrey néak ângk machas Rottari, ou « fille du prince Rottari », lequel est fils du feu prince Egsaravongs et petit-fils du roi régnant, est conséquemment arrière petite-fille du roi Sisovatt. Ell est dite khun. Son nom est :

Hing, ans, fille de néak Krip, d'origine mandarinale. — D'abord épouse du prince Eysaravong, puis en seconde noce du prince Rottari, fils de son premier mari né d'une autre femme, et sœur du prince Sisora et des princesses Youphiphan, Souvani, Nenuhva, Opoponakh, Bouranat et Yang, enfants du premier lit.

La pension de cette khun est de 4 piastres ou 10 fr. par mois.

XVII.—Le krâm réach botrey prâsaut'srok Siem ou « groupe des filles nées au Siam » comprend deux princesses nées de la préah àngk machas Phyou (Phyv.), fille ainée du roi Sisovatt. Ces deux petites-filles du roi sont néak àngk machas « mesdames les princesses ». Ce sont :

- 1. Harinoret, 29 ans, qui fut l'épouse du prince Duong-Mathura, fils du roi régnant et décédé en 1908.
- 2. Kétsodasi, 25 ans, qui a épousé le prince Chandalekha, fils du roi Noroudam.

La pension de ces deux princesses est de 40 piastres ou 100 francs par mois.

### VI. - LES NEVEUX ET NIÈCES DU ROI

Les neveux ou kaun khmuo, pros et les nièces ou kaun hhmuo, srej du roi, sont: 1° Les enfants du feu roi Noroudam, l'ainé des enfants du roi Angk Duong, décédé en 1904. 2° Les enfants des fils et des filles du roi Angk Duong, qui n'ont pas régné et qui sont décédés sous le règne du roi Noroudam, ou qui vivent encore sous celui du roi Sisovatt.

Ils sont désignés dans le langage de la cour et dans le style élevé des ordonnances sur la matière par les mots sâmdach préah phéakineyyô, « très royal et éminent neveu »; sâmdach préah phéakineyya, « très royale et éminente nièce »<sup>3</sup>.

De là, deux grands groupes: 1º le groupe des enfants du feu roi Noroudam, qui, du vivant de leur père, étaient fils et fille de roi et portaient le titre de préah ângk machas, « éminents princes »

<sup>·</sup> Ces deux princesses, quol qu'on en all dil, n'ont jamais été amenées en France.

Prásaut, du skt prasúta, páli pasuta.
 Du páli bhagineyyo, neveu, bhagineyya, nièce.

ou « éminentes princesses »; bien que n'étant plus que les neveux et les nièces du roi, ils conservent leur titre; 2º le groupe des enfants nés des frères du feu roi et du roi régnant, qui ont porté et qui portent encore le titre de néak àngk machas, « monsieur le prince » ou « madame la princesse », qui est le titre des îlls et des filles de princes n'ayant pas régné. C'est mettre les enfants des fils du roi Angk Duong, qui n'ont pas régné, d'un degré au-dessous des enfants de leur frère qui a régné.

# VII. — LES FILS ET FILLES DU FEU ROI NOROUDAM

On les distingue en krâm des princes et en krâm des princesses, et ces groupes sont dits des fils ou des filles du préah kaurna préah sauvannakot. C'est-à-dire de « l'éminent et miséricordieux roi incinéré ».

- I. Le krâm préah réach botra préah kaurna préah sauvannakot est donc le groupe des princes fils vivants de Noroudâm. Il comprend treize préah ângk machas. Ce sont :
- 1. Youkanthor, 49 ans, fils de la khun Châm-phal-tép-sodahan Pos, d'origine mandarinale. — Ce prince est en fuite depuis 1900 et s'est retiré à Singapour. Il ne touche aucune pension.
- 2. Phantavongs, 48 ans, fils de la khun Cham-soda-duong-Phan, siamoise, d'origine populaire. Elle était préah snam ' avant d'être la mère d'un prince.
- 3. Mayoura, 47 ans, fils de la Khun-châm-sokonthoros Ep d'origine mandarinale. Elle était préah snâm.
- 4. Makhavan, 35 ans, fils de la khoun-cham-sochéat-bopha Nuon, dite Khun-Than , d'origine mandarinale (son père était premier ministre). Le prince Makhavan est frère du prince Phanouvongs, des princesses Phangangon, Yay-Kantha, Yéphantha et Soma-vodey.
- Kétsara, 40 ans, fils de la khun-chom-yèm-botsaba Yèm, d'origine mandarinale de Bâttambang et frère du prince Sotharot.
- 6. Châmreunrith, 40 ans, fils de la khun-chôm Kinnorey, d'origine mandarinale et frère du prince Rottanétr, décédé en janvier 1910.
- 7. Phanouvongs, 39 ans. fils de la khun-cham sochéat-bopha Nuon et frère du prince Makhavan et des princesses Phangangon, Yay-Kantha, Yephantha et Somavodey.

¹ Voyez mon Cambodge, le roi, la famille royale, et les femmes du palais, pp. 14 et suiv.
² Cette dame était néak-monéang du feu roi Angk Duong, avant d'être l'amie puis l'épouse de son tils Noroudâm sous le nom de khoun-Than. — Le prince Noppharath, trêre du roi Noroudâm, était son fils, né du roi Angk Duong. Elle a eu six enfants du roi Noroudâm, si je ne me trompe. Ce sont: Duong-Chakr, mort déporté en Algéric, Makhavan, Phanuvong et les princesses Yay-Kantha, Yéphantha, Soma-vodey et Pongångon.

- 8. Rottanétr, 39 ans, fils de la khun-chôm Kinnorey, d'origine mandarinale et frère du prince Châmreunrith.
- 9. Salavan, 36 ans, fils de néak-moha-hangs Yéng, d'origine populaire.
- 10. Raya, 36 ans, fils de néak monéang Chey, d'origine malaise.
- Sotharot, 36 ans, fils de la khun-chôm-yêm-botsaba
   Yêm, d'origine mandarinale et frère du prince Kétsara.
- 12. Sotavongs, 35 ans, fils de néak-monéang Klip, de race mandarinale.
- 13. Chantalékkha, 20 ans, sils de la néak-monéang Tal, laquelle est sille d'un mandarin cambodgien d'origine siamoise.

La pension mensuelle de ces treize princes est de 103 piastres ou 257 fr. 50.

Voici au surplus la liste très exacte des 60 princes et princesses, fils et filles du roi Noroudam, dressée par le mandarin chargé de tenir au palais les registres intéressant l'état-civil de la maison royale.

Il y a vingt-sept princes:

- 1. Hassakann, né en 1858 d'une mâm Yeay, décédé.
- 2. Pak, né en 1859 d'une préah néang dite Chom Konthéaméali Phuok, décédé.
- 3. Yukhanthor, né en 1860 d'une préah néang dite Phâl tep soda Chan. Il habite Singapour.
  - 4. —Phantavongs, n. en 1860 d'une préah néang, Soda-Duong.
- 5. Duong-Chakr, né en 1861 d'une préah néang dite Chom sochéat bopha Nuon (la khun Than). Ce prince, après avoir attenté à la vie de son père, s'est enfui à Bângkok puis à Paris. Arrêté, il a été interné en Algérie où il est décédé.
  - 6. Hémara, né en 1863 d'une néak dite Moha-Hangs, décédé.
- 7. Mayura, né en 1864 d'une préah néang dite Chom Sokonthoroh-néari, déjà mère de la princesse Phouk (nº 32).
  - 8. Pié, né en 1866 de la princesse Obol, décédé.
- 9. Sokonabût, né en 1867 d'une néak monéang dite Pok, décédé.
- 10. Makhavan, né en 1867 d'une préalt néang nommée Chom-Sachéat-bopha (la khun Than), déjà mère de la princesse Koy (n° 35) et du prince Duong-Chakr (n° 5).
- 11. Oray, né en 1868 d'une néak monéang nommée Soum, décédé.
- 12. Mayuret, né en 1869 d'une préah monéang nommée Cham-Sokonthérah-neari, frère du prince Mayura (n° 7), décédé.

- 13. Chamrœunrit, né en 1869 d'une néak monéang rommée Kænarey, déjà mère de la princesse Vanua (n° 38), décédé en janvier 1910.
- 14. Ketsara, né en 1869 d'une khun Cham nommée Yèm-Bossaba.
- 15. Pathama, né en 1870 d'une khun préah Nhéat nommée Nhék, déjà mère de la princesse Sodavadey (nº 41), décédé.
- 16. Phanuvongs, né en 1871 d'une préah néang dite Chom Sochéat-Bopha, mère des princes Duong-Chakr et Oray (n∞5 et 11), et déjà mère de la princesse Khanta (n° 40).
- 17. Duong-Samon, né en 1871 d'une préah néang dite Srey tep apsar, déjà mère de la princesse Somaly (nº 42), décédé.
- 18. Rattanet, né en 1871 d'une néak monéang Kænorey, déjà mère du prince Chamrœunrit (n° 13) et de la princesse Vanna (n° 38).
- 19. Salavann, né en 1872 d'une néak dite Moha-Hangs, déjà mère du prince Hémara (nº 6).
  - 20. Raya, né en 1872 d'une néak nommée Chhoy.
  - 21. Kétada, né en 1872 d'une néak nommée Phial, décédé.
- 22. Sotharot, né en 1872 d'une khun Châm nommée Yèm-Bossaba, déjà mère du prince Ketsara (n° 14).
- 23. Krayson-Sarîvongs, né en 1873 d'une préah néang nommée Châm srey tep apsar, décédé.
- 24. Mattari, né en 1874 d'une néak dite Chhoy, déjà mère du prince Raya (n° 20) et de la princesse Kanlıcha-néari (n° 44).
- 25. Sothavongs, né en 1875 d'une néak monéang Khlip, aujourd'hui premier ministre, akkamohaséna.
- 26. Sakhariyavongs, né en 1876 d'une néak monéang nommée Nim-Krong-Péan.
  - 27. Chandalékka, né en 1889 d'une môm nommée Tât.

Trente-trois princesses filles du roi Noroudâm :

- 28. Kûmpouchéa-Soda-Duong, née en 1851 d'unc préah néang dite Châm méada Nôm.
- 29. Puong Kâmpouchéa soda rotn, née en 1856 de la même mère.
  - 30. Phuong-Mali née en 1858 d'une mom nommée Krang.
  - 31. -- Kossama, née en 1858 d'une môm Voû.
- 32. Pouk, née en 1859 d'une préah néang nommée Châm Kontharoh-néari, décédée.
- 33. Sâmdach Chauhvéa Chandara Kâmpor, née en 1859 de la princesse samdach préah anoch Dara, sœur de son père.
- 34. Loang-Nuon, née en 1861 d'une néak monéang nommée Nuon.

- 35. Koy, née en 1861 d'une préah néang dite chôm sachéat bopha (la khun Than), décédée.
  - 36. Archhon, née en 1863 d'une néak nommée On.
  - 37. Karanika-Kêv, née en 1854 de la princesse Obolavana.
  - 38. Vanna, née en 1865 d'une môm Van, décédée.
- 39. Tralou, née en 1865 d'une néak monéang nommée Tep-Kænarey, décédée.
- 40. Khantha, née en 1866 d'une préah néang dite Cham sochéal Bopha (la Khun Than),
- 41. Sodavadey, née en 1866 d'une khun Chom préah nhéat nommée Nhék, décédée.
- 42. Somaly, née en 1867 d'une préah néang dite Cham Orey tep apsar, décédée.
- 43. Somavadey, née en 1869 de préah néang dite Cham sochéat Bopha (la khun Than), déjà mère du prince Duong-Chakr (n° 5), de la princesse Koy (n° 35), du prince Makkavan (n° 10) et de la princesse Khantha (n° 40).
- 44. Kanhcha-néari, née en 1869 d'une néak dite Chhoy, déjà mère des princes Raya (n° 20) et Mattari (n° 24).
  - 45. Mari, née en 1870 d'une néak nommée Nû, décédée.
- 46. Prâthaman, née en 1870 d'une néak monéang nommée Mom.
- 47. Krâchang, née en 1871 d'une néak monéang dite Kolap.
- 48. Pratum Meth, née en 1871 d'une néak monéang dite Tep-Kænarey, déjà mère du prince Chamræungrit (n° 13) et de la princesse Vanna (n° 38).
  - 49. Malika, née en 1872 de la néak monéang Phayou.
- 50. Chhavivann, née en 1872 de la khun préah néak Nhék, déjà mère du prince Pathama (n° 15) et de la princesse Sodavadey (n° 41).
- 51. Oma, née en 1872 d'une néak monéang dite Nim-réameysor, décédée.
- 52. Srey-Somu, née en 1873 de la préah néang châm sachéat Bopha (la khun Than) déjà mère des princes Duong-Chakr (n° 5) Makhavan (n° 10), des princesses Koy (n° 35) Somavadey (n° 43) et Kantha (n° 40) décédée.
- 53. Vichhieu-Rattana, née en 1873 d'une préah néang dite Soda-Bavar, décédée.
- 54. Nim-Nong-Lak, née en 1874 d'une néak monéang dite Nim-Krong-Péan, d'éjà mère du prince Sakhariyavongs (n° 26).
- 55. Pângângon, née en 1874 de la préah néang dite Châm socheat Bopha, plus connue sous le nom de la khun Than, déjà mère des princes Duong-Chakr (n° 5), Makhavan (n° 10), des

princesses Koy (n° 35), Kantha (n° 40), Somavadey (n° 43) et Srey Soma (n° 52).

- 56. Sophana, née en 1879 d'une néak monéang dite Mot.
- 57. Somaman, née en 1886 d'une mom dite Numan.
- 58. Thap-Suong-Sarikann, née en 1893 d'une khun nommée Sangvan, décédée.
- 59. Chhlæm-Kkvann, née en 1893, d'une môm nommée Saum, décédée.
  - 60. Chhat-Chhing, née en 1894 d'une mom Chlueu.
- II. Le krâm préah réach botrey préah Kaurna préah sauvannakot, « groupe des éminentes princesses filles du roi incinéré », ou krâm préah phakhaniya réach botrey préah Kaurna préah sauvannakot, « groupe des éminentes nièces, filles du miséricordieux défunt roi incinéré », comprend les vingt et une filles du roi Noroudâm, décédé en 1904. Elles sont les nièces, phakhaniya, du roi régnant, et dites préah angk machas « mesdames les princesses ». Ce sont :
- 1. Phouong kampouch réach soda Duong, 59 ans, fille de la khoun Chom Num, d'origine mandarinale. Sa pension est de 50 piastres par mois ou 125 francs.
- 2. Phuong-Kâmpouch Ratana, 54 ans, fille de la même mère. Sa pension mensuelle est de 40 piastres ou 100 francs.
- 3. Phuong Mali, 52 ans, tille de la khoun Krang, d'origine siamoise et populaire. Sa pension est de 24 piastres ou 60 fr. par mois.
- 4. Sâmdach machas-hya ' Chântarah-Ampor, 51 ans, fille de la princesse Dara, laquelle était fille de feu l'obaréach Angk Em. Sa pension mensuelle est de 55 piastres ou 137 fr. 50.

Les princesses qui suivent n'ont d'autre titre que celui de préah angk machas. Ce sont :

- 5. Kossamar, 51 ans, fille de mom 'Van, d'origine siamoise et populaire, sœur de la princesse Vanna que nous rencontrerons ci-dessous. La princesse Kossamar a épousé le prince Nopparatn et, veuve de celui-ci, est sortie de la famille royale pour avoir épousé un homme du peuple. Conséquemment, elle ne touche aucune pension.
- 6. Loâng-Nuon, 49 ans, célibataire, fille de la néak-monéang Nuon, d'origine mandarinale. Sa pension est de 24 piastres, soit 60 francs par mois.

Prononcez maquas-fa.

<sup>1</sup> Mom est un titre siamois qui équivaut au titre cambodgien néak.

- 7. Archhan, 49 ans, épouse du prince Phanthavongs, son frère de père, fille de néak An, d'origine siamoise et populaire.
   Sa pension est de 24 piastres par mois ou 60 francs.
- 8. Karah-nika Kêv, 45 ans, princesse, épouse du prince Mayura, son frère de père, fille de la princesse Obon, laquelle était fille du feu roi Angk Duong et de la Chom-khoum-bopha-Késa. Sa pension est également de 24 piastre, ou 60 francs.
- 9. Vanna, 45 ans, fille de la siamoise mom Van et sœur de la princesse Kossamar que nous avons rencontrée plus haut. Vanna a épousé un homme du peuple; par suite de cette mésalliance, elle est sortie de la famille royale et ne reçoit aucune pension.
- 10. Yay-Kantha, 44 ans, célibataire, fille de la Khun cham Sochéat bopha Nuon (khoun Than) et sœur des princes Makhavann, Phanouvongs et des princesses Phangangon, Somavodey, et Yéphantha. Sa pension est de 35 piastres ou 87 fr. 50.
- 11. Soma-vodey, 41 ans, fille de la même mère et sœur des princes Makhavan, Phanouvongs et des princesses Phagangon et Yéphantha. Elle a épousé le prince Kétsara, son frère de père. Sa pension est de 30 piastres par mois ou 75 francs.
- 12. Kâhcha, 41 ans, fille de néak-monéang Chhay, d'origine mandarinale, qui fut décapitée en 1875 pour avoir forniqué avec un mahat-lék ou page royal.

La princesse Kancha a épousé un métis, sino-khmèr, qui est actuellement interprète à la police. De ce fait elle est sortie de la famille royale.

- 13. Pathuma, 40 ans, fille de néak monéang Môm, d'origine mandarinale, épouse du prince Rotthanétr, son frère de père. Sa pension annuelle est de 24 piastres ou 60 francs.
- 14. Krâchang, 39 ans, fille de néak-monéang Kaulap, de race mandarinale, épouse d'un interprète de la police. Krâchang est sortie de la famille royale pour cette mésalliance et ne touche aucune pension.
- 15. Malika, 38 ans, fille de néak-monéang Phayam, d'origine populaire, épouse du prince Youkonthor, son frère de père. Sa pension est de 24 piastres ou 60 francs par mois. Elle habite Phnòm-Pénh. bien que son mari se soit enfui à Singapour.
- 16. Yéphantha, maintenant néak Chhavivann, 38 ans, fille de la khoun Than et sœur des princes Makhavan, Phanouvongs, et des princesses Soma-yodey, Yav-kantha. Yéphantha a épousé le ministre de la guerre Ponn, vers 1905 et, pour s'être mésalliée,

t Voyez dans mes Godes Cambodgiens, la peine du Krâm Montiro bal, où cette histoire est racontée, l. l. p. 170.

a été expulsée de la famille royale, d'où le nom de néak Chhavivan, qu'elle porte actuellement.

- 17. Nim-nong-Lakh, 37 ans, célibataire, fille de néakmonéang Nim-Krong-Phan, d'origine populaire. — Sa pension mensuelle est de 24 piastres ou 60 francs.
- 18. Phangangon, 37 ans, fille de Khoun-Than et sœur des princes Makhavan, Phanouvongs, et des princesses Soma-yodey, Yay-kantha et Yéphantha. Sa pension mensuelle est de 30 piastres ou 75 francs.
- 19. Sauphana, 31 ans, fille de néak-monéang Maut, d'origine roturière, épouse du prince Khahnarakh, son cousin-germain, fils du roi régnant. Sa pension mensuelle est de 24 piastres ou 60 francs.
- 20. Somaman, 24 ans, célibataire, fille de la mom Noumon, d'origine siamoise et populaire. Sa pension est de 24 piastres ou 60 francs.
- 21. Chhéut Khim, 16 ans, fille de la mom Chhicu, d'origine siamoise et roturière. Sa pension est de 24 piastres par mois ou 60 francs.

Les fils et filles des frères du roi, lesquels n'ont pas régné, sont neveux et nièces du roi.

Ces enfants sont dits phakineyyo « neveu » et phakineyyo « nièce » ou, plus majestueusement, sâmdach préah phakineyyo, (phakineyya) « très royal et éminent neveu (nièce), de même que les enfants du feu roi Noroudam, dont je viens de nommer les trente-quatre survivants. — Ces neveux et nièces du roi, parce qu'ils proviennent de ses frères qui n'ont pas régné, sont neveux et nièces d'un rang inférieur et leur titre est néak ângk machas, « Monsieur le prince » ou « Madame la princesse », alors que leurs cousins et cousines, fils ou filles de Noroudam, de même que les enfants du roi régnant, sont préah ângk machas, « éminent prince » ou « éminente princesse ».

Le premier groupe de ces neveux ou nièces du roi Sisovatt, enfants d'un prince royal qui n'a pas régné, est :

- I. Le krâm réach botra-botrey ângk machas Chântavongs, ou groupe des fils et filles du prince Chântavongs, fils de Angk Duong, qui est décédé en 1893. Il compte un prince et trois princesses qui sont, je le répète, néak ângk machas. Ce sont, le prince :
- 1. Prida, 17 ans, célibataire, fils de néak Méaroth, d'origine populaire.

#### Les princesses :

- 2. Chindavongs, 23 ans, célibataire, fille de néak Dakmay pour Rakmi, d'origine populaire.
  - 3. Pongmali, 20 ans, célibataire, fille de la même mère.
- 4. Salivongs, 19 ans, célibataire, fille de néak Saley, d'origine populaire.

La pension mensuelle de ces quatre néak ângk machas est de 5 piastres ou 12 fr. 50.

#### Viennent ensuite:

- II. Le krâm réach botrey ângk machas Noppharatn ou groupe des filles du prince Noppharatn, fils du roi Angk Duong et frère des rois Noroudam et Sisovath, décédé en 1891. Ces nièces du roi régnant sont au nombre de quatre néak ângk machas. Ce sont :
- 1. Sodasi, 30 ans, célibataire, fille de néak Chem, d'origine roturière. Sa pension est de 9 piastres, soit 22 fr. 50.
- 2. Botsarah, 22 ans, célibataire, fille de néak Men, d'orlgine roturière Sa pension est de 8 piastres ou 20 fr. par mois.
- 3. Sauvaney-Châm, 20 ans, célibataire, fille de néak Mên et sœur de la princesse Botsarah.
- 4. Sauphanareth, 19 ans, sille de néak Bauret, d'origine populaire.

La pension de ces deux dernières néak angk machas est de 5 piastres ou 12 fr. 50 par mois.

- III. La néak ângk machas Rath-Votha est la fille de Votha, prince rebelle (frère des rois Noroudam et Sisovath et des princes dont la descendance directe nous occupe en ce moment) et de Phanmali, la femme d'un homme du peuple. La pension de la princesse Rath-yotha était de 10 piastres ou 25 fr. par mois. Elle l'a perdue après la mort du roi Noroudam, par suite de son mariage avec un homme du peuple, et de sa sortie de la famille royale.
- IV. La néak ângk machas Duong-Mani, 27 ans, est la sille du prince Nilavongs, frère des rois Noroudam et Sisovath, décédé en 1886, et de néak Tat ', d'origine populaire. La pension de la princesse Duong-Mani est de 10 piastres ou 25 fr. par mois.

¹ Cette neak Tat, devenue veuve du prince Nilavongs, dont elle avait eu un prince et une princesse, devint la petite épouse d'un frauçais et en eut un garçon et une fille. Sa fille, métisse, est devenue à son tour la petite épouse d'un autre français dont elle a eu deux enfants.

V. — La réach botrey préah ângk machas Kêv-Manoha est la fille du prince Manoha, fils de Angk Duong et conséquemment frère des rois Noroudam et Sisovath. Elle est néak ângk machas, nièce du roi régnant.

Phnong-phka Kakév, 32 ans, fille de néak Kanding, d'origine populaire. Elle a épousé le prince Pongsavath, lequel était fils du prince Kromomeun-Sarihvongs et de la princesse Pradhavan.

#### VIII. — Les Petits-Neveux et Petites-Nièces du Roi

Les petits-neveux (chau ming pros) et les petites-nièces (chau ming srey) du roi, sont les enfants de ses neveux (kaun khmuoy pros) et de ses nièces (kaun khmuoy srey). Ce sont des phakineyyo et des phakineyyo d'un degré de parenté plus éloigné que les personnages examinés plus haut, et de ce fait, alors que leurs parents étaient préah ângk machas, quand ils étaient enfants d'un roi quelle que fut leur mère, ils ne sont préah ângk machas que si leur mère est princesse et néak ângk machas si leur mère est de race mandarine. Ce titre est celui des neveux et nièces, fils et filles des fils du roi n'ayant pas régné.

Les premiers petits-neveux et premières petites-nièces que je rencontre dans cette étude sont les fils et les filles des enfants du roi Noroudàm, autrement dit ses petits-enfants.

# IX. — Petits-Fils ou Petites-Filles du feu Roi Noroudam Petits-Neveux et Petites-Nièces du Roi régnant

I. — Le krâm botra-botrey préah ângk machas Youkanthor, ou « groupe des fils et des filles du prince Youkanthor», neveu du roi régnant, comprend six personnes, deux princes et quatre princesses, qui sont préah ângk machas quand leur mère est de sang royal et néak ângk machas quand elles sont d'origine mandarinale ou populaire.

Les deux princes sont :1

1. — Kanthararakh, 19 ans, fils de néak Kien, d'origine populaire, qui, pour imiter son père, s'est retiré à Battambang d'abord, puis au Siam. — Ce jeune prince étant rentré à Battambang et s'y étant montré dans les campagnes, a été arrêté et conduit au palais du roi ou il est retenu dans le khim, ou prison privilégiée pour les princes, les princesses et les hauts dignitaires.

¹ L'ainé des fils du prince Youkanthor, le prince Niminthoracongs, est décédé à l'age de 28 ans, en 1908. Sa mère était néak Sråém, d'origine populaire. — Sa pension était de 6 plastres par mois ou 15 francs.

2. — Krâhanh, 13 ans. Ills de la princesse Malika, quinzième fille du feu roi Noroudàm. Sa pension est de 6 piastres par mois.

#### Les princesses sont :

- 3. Youphaphan, 17 ans, fille de néak Im, d'origine populaire.
  - 4. Robângpas, 16 ans, fille de la princesse Malika.
  - 5. Pongpéang, 15 ans, fille de la même mère.
  - 6. Péng-pas (ou Toch), 10 ans, fille de la même mère.

Ces trois dernières princesses étant filles d'une princesse, sont dites préalt ângk machas, «éminentes princesses».

La pension mensuelle de ces quatre princesses est de 5 piastres ou 12 fr. 50 par mois.

II. — Le krâm réach botra-botrey préah ângk machas Phantavongs, « groupe des fils et des filles du prince Phantavongs », neveu du roi régnant, comprend un prince et deux princesses qui, n'étant pas nés d'une mère de sang royal, sont dits néak ângk machas. Ce sont :

### Le prince :

1. — Phantararakh, 12 ans, fils de néak Phling, d'origine populaire, et frère de la princesse Phantara. — Sa pension mensuelle est de 6 piastres.

# Les princesses :

- 2. Phyou, 25 ans, fille de néak Sang-yay, d'origine populaire. Est sortie de la famille royale pour . . . . . . , et ne touche aucune pension.
- 3. Phantara, 8 ans, tille de néak Phling et sœur du prince Phantararakh. Sa pension mensuelle est de 6 piastres.
- III. Le krâm réach botra botrey préah ângk machas Châmreungrith, ou « groupe des fils et des filles du prince Châmreunrith», le cinquième fils du roi Noroudâm. Leur titre est néak ângk machas. Ce sont :

### Le prince :

1. — Sarangrith, 13 ans, fils de néak Prien, d'origine populaire et frère de la princesse Duong-Chinda qui suit. — Sa pension mensuelle est de 11 piastres, 27 fr. 50.

# La princesse:

2. — Duong · Chinda, 15 ans, fille de la même mère et sœur du précédent. — Sa pension est de 15 piastres par mois soit 37 fr. 50.

IV. — Le réach botra préah ângk machas Kétsara, ou « fils du prince Kétsara », a le titre de néak ûngk machas. Son nom est prince

Kéttana, 21 ans, fils de néak Prang, d'origine populaire. — Sa pension est de 6 piastres par mois.

V. — Le krâm réach botra-botrey préah ângk machas Phanouvongs, ou « groupe des fils et des filles du prince Phanouvongs », onzième fils du roi Noroudâm, comprend un prince et cinq princesses, dits néak ângk machas.

### Le prince est :

1. — Phounara, 11 ans, fils de néak Klmsan, métisse sinocambodgienne, frère des cinq princesses dont les noms suivent :

# Les princesses sont :

- 2. Dountana, 15 ans, fille de la même mère.
- 3. Phollavan, 14 ans, fille de la même mère.
- 4. Poumphaya, 12 ans, tille de la même mère.
- 5. Mountari, 10 ans, fille de la même mère.
- 6. Soumana, 9 ans, fille de la même mère.

La pension mensuelle du prince est de 6 piastres et celle des princesses est de 5 piastres ou 12 fr. 50

VI. — Le réach botra préah ângk machas Rottanétr, ou « prince fils du prince Rottanétr », septième fils du roi Noroudam, porte le titre de « néak ângk machas » — Son nom est :

Vichinnétr, 15 ans, sils de néak Pot, d'origine populaire. — Sa pension est de 6 piastres par mois.

- VII. Le krâm réach botra préah ângk machas Sallavan, ou « groupe des fils du prince Sallavan », sixième fils du défunt roi Noroudam, comprend deux princes portant le titre de néak ângk machas. Ce sont :
  - 1. Bok, 16 ans, fils de néak Nuon, d'origine populaire.
  - 2. Sâm-Ay, 15 ans, fils de la même mère.

Leur pension mensuelle est de 6 piastres ou 15 francs.

VIII. — Le krâm réach botra-botrey préah ângk machas Raya, ou « groupe des fils et filles du prince Raya », huitième fils du roi Noroudam, compte actuellement cinq personnes, dont deux princes et trois princesses qui portent le titre de néak angk machas:

Les princes sont :

- 1. Rodinorvongs, 21 ans, fils de néak Krákhop, d'origine populaire.
- 2. Khântayouri, 13 ans, fils de néak Krâchap, d'origine populaire.

Leur pension mensuelle est de 6 piastres.

Les princesses sont :

- 3. Arounavongs, 17 ans, fille de la même mère.
- 4. Pongsdara, 11 ans, fille de la même mère.
- 5. Soumarakh, 9 ans, fille de la même mère.

Leurs pensions sont respectivement de 15 piastres, de 10 piastres et de 5 piastres.

IX. — Le krâm réach botra-botrey préah ângk machas Sotharot, ou « groupe des fils et filles du prince Sotharot », le neuvième fils du roi Noroudam, comprend cinq personnes, dont un prince et quatre princesses. Ces cinq enfants, parce que leur mère est princesse, portent le titre de préah ângk machas, « éminent prince », ou « éminente princesse ». Ce sont ;

Le prince:

t. — Sora-Amrith, 17 ans, dont la pension mensuelle est de 6 piastres, ou 15 francs.

Les princesses 1 :

- 2. Phavarith, 13 ans.
- 3. Raksmey-sauphan, 11 ans.
- 4. Yînglék, 9 ans.
- 5. ..... r an.

La mère de ces cinq préah ângk machas est la princesse Phangangon, fille du roi Noroudam et de la khoun Than.

La pension mensuelle de ces princesses est de 5 piastres, ou 12 fr. 50.

X. — Le krâm réach botra-botrey préah ângk machas Sotthavongs, ou « groupe des fils et filles du prince Sotthavongs », lequel était fils du roi Noroudam, comprend quatre personnes, dont deux princes et deux princesses, portant soit le titre de préah ângk machas, quand leur mère est d'origine royale, soit celui de néak ângk machas, quand elle est d'origine mandarinale ou roturière.

¹ L'aînée des princesses, Akasaniya, de la même mère que les cluq autres princes et princesses, s'est pendue en 1907; elle avalt 15 ans.

Les princes sont :

- 1. Top, 10 ans, fils de néak Samréch, laquelle était d'origine khméro-portugaise, catholique de religion, et nièce de Col Monteiro, premier ministre, répudiée pour inconduite. — La pension de néak ângk machas Top est de 15 piastres par mois.
- 2. Sothapinnorinochék, 4 ans, fils de la princesse Pinthora, fille du roi Sisovath.

Les princesses sont :

- 3. Sathapinthorarangsi, 6 ans, fille de la même mère.
- 4. Monipinsattharet, 5 ans, fille de la même mère.

Ces trois préah ângk machas jouissent chacun d'une pension de 20 piastres, ou 50 francs par mois.

- XI. Le krâm réach botrey préah ângk machas Assâkann, ou « groupe des filles du prince Assâkan », fils du feu roi Noroudâm, décédé en ....., comprend sept princesses qui sont dites néak ângk machas. Ce sont :
- 1. Kansada, 31 ans, fille de néak Dakpény, d'origine mandarinale. Elle a épousé le prince Ratana, lequel est fils du prince Kèv-Monohangs, fils lui-même du roi Angk Duong. Sa pension est de 9 piastres, ou 22 fr. 50 par mois.
- 2. Kanviman, 31 ans, fille de néak Samphat, d'origine mandarinale. La néak angk machas Kanviman est l'épouse du prince Monivongs, deuxième fils du roi régnant. Sa pension est de 30 piastres, ou 75 francs par mois.
- 3. Youphaphakt, 30 ans, célibataire, fille de néak Toch, d'origine populaire. Sa pension mensuelle est de 9 piastres, ou 22 fr. 50.
- 4. Phanvilat, 31 ans, fille de néak Samphat et sœur de la princesse Kanviman. La princesse Phanvilat ayant épousé un homme du peuple, d'origine siamoise, a, pour ce fait, perdu sa pension, qui était de 20 piastres par mois, et a été chassée de la famille royale.
- 5. Sopphalakh, 29 ans, fille de néak Sraèm-Sopméali', d'origine mandarinale, laquelle était fille de feu Prasa-Sonvongs Mau, ministre de la guerre. Sopphalakh a épousé le prince Nimindaravongs, fils de ...... Sa pension mensuelle est de 9 piastres, ou 22 fr. 50.
- 6. Sopphasân, 29 ans, fille de néak Or, d'origine populaire.
  Sa pension est de 9 piastres.

<sup>&#</sup>x27; Cette nèak Sraém-Sopméall, devenue veuve dú prince Assákann, a épousè le lieutenant Tôp de la garde indigène. Celui-ci ayant fait mettre sa fille au nombre des préah-snâm, oblint le gouvernement de la province de Roléa-Pier et s'enfuit au Slam en emportant une grosse somme d'argent provenant de l'impôt. Son fils, élève de l'école coloniale, l'y suivit.

- 7. Santhonaphakh, 27 ans, fille de néak Eud, d'origine populaire. Sa pension est de 11 piastres, ou 27 fr. 50 par mois.
- XII. Le krâm réach botra-botrey préah ângk machas Duong-Châkr, ou « groupe des fils et filles du prince Duong-Châkr », décédé en Algérie, où il était déporté, fils du feu roi Noroudâm, comprend un prince et deux princesses qui portent le titre de néak ângk machas. Ce sont :
- 1. Le prince Rithrasi, 15 ans, fils de néak Ouk, métisse sino-cambodgienne, frère de la princesse Praphayphakh.

Les princesses sont :

- 2. Vilaylakh, 16 ans, fille de néak au, femme d'origine roturière, épouse du prince Manivan, fils du prince Noppharath, frère des rois Noroudam et Sisoyath.
- 3. Prâphay phakh, 26 ans, fille de néak An, épouse du prince Noppavongs, dont le père était le prince Nilavongs, frère des rois Noroudâm et Sisovath.

La pension de ce prince et de ces deux princesses est de 6 piastres par mois.

XIII. — Le réach botra préah ângk machas Krêsansaurivongs, ou « fils du prince Krèsansaurivongs », décédé, est le néak ângk machas.

Sakhthonin, 12 ans, fils de néak Phouk, d'origine siamoise et roturière. — Sa pension mensuelle est de 6 piastres.

- XIV. Le krâm réach botra Kromomeun-Sarihvongs, ou « groupe des fils du prince Kromomeun », lequel était frère des rois Noroudâm et Sisovath, compte deux princes, qui sont :
- 1. Bounavongs, 42 ans, sils de la princesse Pradhavan, aujourd'hui décédée, laquelle était sille.
  - 2. Pongsavath, 41 ans, fils de la même mère.

Leur pension est de 20 piastres, ou 50 francs par mois.

XV. — La botrey préah ângk machas Monouret, ou « fille du prince Monouret », lequel était fils de Monouho, fils de Angk Duong, est conséquemment petite-nièce du roi Sisovath. Son nomest :

Trolach, 10 ans, fille de néak ankg machas Samley, laquelle était fille du prince Noppharath, fils de Angk Duong et frère des rois Noroudam et Sisovath. — Sa pension mensuelle est de 3 piastres, ou 7 fr. 50.

XVI. — La botrey préah ângk machas Manivan, ou « fille du prince Manivan », lequel était fils du prince Nopparath, frère des rois Noroudam et Sisovath, est petite-nièce du roi régnant. — Elle est néak ângk machas.

Duong-Chinda, 7 ans, fille de la princesse Sa pension est de 3 piastres, ou 7 fr. 50, par mois.

### X. - LES BEAUX-FRÈRES ET BELLES-SŒURS DU ROI

Les beaux-frères du roi sont dits préah bông-thlay-pros et les belles-sœurs préah bông-thlay-srey, c'est-à-dire « frère (ou sœur) éloigné », quand ils ont épousé leur frère plus âgé ou leur sœur plus âgée. Ils sont dits pha aun-thlay, qui a le même sens mais en désignant l'époux d'une princesse plus jeune ou l'épouse d'un prince moins âgé que le roi.

Actuellement, il n'existe point de beaux-frères du roi, si ce ne sont les époux d'origine populaire qui ont épousé des princesses rejetées de la famille royale et dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Mais il existe quatre femmes irrégulièrement élevées au grade de princesses et qui sont dites belles-sœurs du roi. Ce sont les femmes du second rang, concubines du roi Noroudâm ', qui, sur le registre du contrôle sont dites préah réach khsatrey sdach siem « khsatriyennes du roi de Siam », bien qu'elles ne soient pas filles de roi. Ce sont les préah angk machas:

1. - Phatchoni, 82 ans.

Sa pension est de 30 piastres ou 75 francs par an.

- 2. Akkhanari, 59 ans, sille d'un prince siamois, qui sul ministre du roi de Siam. Sa pension mensuelle est de 100 piastres ou 250 francs.
- 3. Sôm-ângk, 32 ans, d'origine mandarinale et siamoise.— Sa pension est de 30 piastres ou 75 francs par mois.

# XI. - Les Cousins et Cousines du Roi

Les cousins et les cousines du roi rentrent dans la classe des anuvongsas ou préah nhéat ou membres éloignés de la famille royale. — Ils sont bông-padun chidaun muoy pros (ou srey) quand ce sont des cousins ou des cousines par la même grand'mère, c'est-à-dire cousins germains; ils sont bông-padun chituot muoy ou cousins, quand ils sont cousins par la même arrière-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Blies étaient lépi, piyó ou méyou. — Voy. mon Cambodge, le roi, la famille royale et les femmes du palais, pp. 12 et 13.

grand'mère, c'est-à-dire hermet-germains; ils sont bông-paûun chiluot muoy, quand ils sont arrière-hermet-germains par la même bis-arrière grand-mère: au-delà, il n'y a plus de cousins, mais des descendants éloignés dont on ne tient plus compte.

I. — La réach botrey néak ângk machas Angk Em, nommée Sa-Ar, fille de l'obaréach AngkÈm, frère alné du roi Angk Duong, qui mourut en Cochinchine. Cette princesse épousa son cousin, le préah Sesovath, le roi actuel, et fut sa seconde épouse.

Elle fut répudiée plus tard et vit encore. Elle est àgée d'environ 66 ans.

Et la réach botrey néak ângk machas Phim ou « tille du prince Phim », est cousine arrière germaine (bông paâun chituot muoy srey) du roi régnant. Elle est en effet fille du prince Phim, lequel était fils de l'obaréach Èm, frère du roi Angk Duong, qui conséquemment était oncle d'Angk Phim et qui fut le grand oncle de cette princesse, laquelle se trouve être cousine hermet-germaine du roi Sisovath. — Elle est néak angk machas.

Thudmvongs, 53 ans, fille d'une nièce du roi Angk Duong. Elle est veuve du prince Phoummarin.

Sa pension est de 7 piastres ou 17 fr. 50 par mois.

II. — Le krôm préah nhéati ou « groupe des descendants d'un prince ayant épousé une roturière, ou d'une princesse ayant épousé un roturier », compte 14 néak, dont une est payée 8 piastres, une qui reçoit 6 piastres, quatre qui touchent chacune 4 piastres, deux chacune 3 piastres et six chacune 2 piastres. — Ce service coûte 48 piastres par mois.

# XII. - LES PETITES EPOUSES DU FEU ROI NOROUDAM

Au-dessous des femmes du deuxième, troisième et quatrième rang, il y a les épouses inférieures qui, parce qu'elles sont d'origine mandarinale ou populaire, ne peuvent être régulièrement épousées et élevées au rang de reine. Elles proviennent le plus souvent des femmes du palais, qui sont préah snâm. Tant qu'elles n'ont pas été distinguées par le roi, elles ne sont rien; distinguées par lui, elles ne sont pas encore grand chose. Leur condition est digne d'envie quand elles deviennent enceintes et accouchent d'un prince ou d'une princesse. Alors, quand le roi disparaît, elles sont traitées comme des dames que le roi a honorées. Si elles n'ont pas eu d'enfant, ou si elles en ont eu qui sont morts, leur condition est assez basse. — Les préah snâm portent le titre de néak préah néang.

Les préah snâm chon chas suivantes qui figurent au registre du contrôle sont « les concubines de l'ancien âge (chon chas) », de l'ancien temps ou du feu roi Noroudâm. Elles sont aujourd'hui au nombre de huit, mais elles ont été bien davantage. J'y trouve :

Une chan-châm, nommée Nhék, dite préah nhéat, c'est-à-dire de la famille royale à un degré éloigné, dont la pension mensuelle est de 100 piastres, ou 250 francs. — Elle est la mère de la princesse Malika et fut celle du prince Pathama, décédé, et de la princesse Somavadey, également décédée.

Une préah néang Châm, ex-préah smam, dont la pension est de 22 piastres.

Trois khoun (nommées Thim, Krang et Vann, dont les pensions sont respectivement de 15, 22 et 11 piastres par mois.

Deux néak monéang yêm (nommées Chapi et Srey-Kænara), dont les pensions sont respectivement de 11 et de 35 piastres.

Une autre chan-Chom-Bossòlà, dont la pension mensuelle est de 24 piastres.